

*L'agriculture**[Traduction]*

On voit que cela coûte fort cher à l'agriculteur. Cette proposition faite aujourd'hui par le député de Végréville va faire énormément pour faciliter un peu la vie de nos agriculteurs. J'espère que la Chambre va adopter la motion.

Le président suppléant (M. Herbert): Pour plus de clarté, la présidence aimerait lire la motion présentée par le député. M. Mazankowski, appuyé par M. Huntington, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques devrait envisager l'opportunité d'alléger le fardeau des coûts des agriculteurs canadiens en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le carburant diesel et l'essence servant à la production de denrées alimentaires.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je ne prendrai pas beaucoup de temps. Il s'agit d'une motion très importante, et elle est tout à fait la bienvenue. Ayant travaillé dans le secteur de la fabrication et des produits alimentaires, je sais que pour chaque dollar dépensé directement à la production ou à la fabrication, quand ce dollar arrive à la transformation, à la manutention, à la distribution, au commerce de détail et à la caisse, il devient \$5. Si le gouvernement désire vraiment améliorer notre productivité nationale, qui d'après lui est la clef de l'avenir et nous permettra de reconquérir une place respectable dans le monde industriel, il faut examiner très sérieusement des motions comme celles-ci.

Donc, je félicite le député de Végréville qui a présenté la motion et je remercie les gouvernementaux d'avoir autorisé l'amendement.

Je voudrais également parler des ennuis que nous éprouvons en ce moment avec les pêches de l'Atlantique et du Pacifique et des problèmes que nous causent nos coûts de production par rapport à ceux des autres pays pêcheurs. Étant donné qu'il faut réduire nos coûts et en même temps améliorer la présentation et la commercialisation de ces produits alimentaires, je voudrais proposer un autre amendement:

Que l'on ajoute les mots «et des pêcheurs» à la ligne 3 de la motion, après le mot «agriculteurs».

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie cette proposition. Je crois qu'il faudrait la faire étudier en détail au comité. Je constate avec plaisir que le député de Capilano (M. Huntington) l'a améliorée.

Le député de Végréville se qualifie de vieux maquignon aimant le marchandage. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'admirer ses talents. Si c'est un vieux maquignon il sait sans doute comment maquiller une vieille rosse pour la vendre un bon prix au marché. Dans le cas qui nous intéresse, il aura beau la maquiller, la politique énergétique conservatrice est tellement boîteuse, tellement faible et tellement mal fichue que même un vieux maquignon comme lui n'arrivera pas à la faire passer pour une jeune pouliche. Aujourd'hui, il a déployé de vigoureux efforts pour essayer de démolir certains aspects de notre politique énergétique. C'est vraiment vouloir essayer de changer une vieille rosse en jeune pouliche.

Examinons d'un peu plus près ses louables efforts. Il a comparé le prix de l'essence dans sa circonscription de l'Alberta avec les prix en vigueur au cours de la période heureusement

fort brève où les conservateurs ont été au pouvoir. Il a oublié de mentionner que les conservateurs avaient prévu des augmentations qui allaient faire grimper en flèche le prix de l'énergie après 1979.

M. Mazankowski: Jamais du double.

M. Fisher: Les choses n'allaient pas rester statiques. En fait, les prix allaient faire des bonds. Tous les députés ici présents ainsi que les Canadiens se rappellent que selon la politique énergétique formulée par les conservateurs en 1979, les prix auraient atteint aujourd'hui au moins 85 p. 100 du prix mondial. Et par-dessus le marché, il devait les majorer de 18c. le gallon.

M. Mazankowski: C'est faux et vous le savez.

M. Fisher: En outre, ils allaient modifier l'étalement des augmentations afin que les fortes hausses aient lieu au début et les hausses plus faibles à la fin. Aujourd'hui, nous aurions déjà payé ces grosses augmentations. Comparons cela avec ce qu'a fait l'actuel ministre des Finances dans sa politique énergétique, à l'époque où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a déclaré que les hausses ne pouvaient pas être aussi élevées et les prix ont été loin d'atteindre le plafond de 85 p. 100 du cours mondial. De plus, il a déclaré que ces prix devraient comprendre la plupart des prélèvements que notre collègue voulait ajouter en plus et enfin que les augmentations de prix allaient être introduites graduellement. Il n'était pas question d'avoir une grosse augmentation au départ puis, ensuite, de toutes petites hausses.

Tout cela fait que l'énergie est revenue moins cher aux gens de ma circonscription de Mississauga, et à ceux de la circonscription de Végréville, au cours des quatre dernières années que cela n'aurait été le cas sous un gouvernement conservateur. Sous ce régime persuasif, charmant, mais très coûteux des conservateurs, ils auraient payé beaucoup plus, si ceux-ci avaient suivi leur idée de 1979 au lieu d'agir de façon beaucoup plus compréhensive comme nous l'avons fait depuis 1980.

Je voudrais parler un peu de la bête noire des députés de l'autre côté, le prélèvement de canadianisation. Quelle chose épouvantable. Premièrement parce que cela contient le mot Canada. Deuxièmement, ce qui est pire, parce qu'on veut augmenter la canadianisation de l'industrie. Troisièmement, il en coûte aux gens 4c. par litre, selon mes calculs, plutôt que la surcharge de 18c. que ceux de l'autre côté voulaient imposer immédiatement.

J'admets qu'il n'est pas facile de défendre une taxe. Je sais qu'il n'est jamais agréable d'être contraint d'en imposer une nouvelle, mais je prétends que je suis beaucoup plus heureux de demander aux gens de payer 4c. pour, en fin de compte, posséder quelque chose plutôt que d'en payer 18 qui ne feraient que traverser la frontière et profiter à une bande d'étrangers qui possèdent la compagnie. Je préfère que l'argent reste au Canada. Voilà pourquoi nous avons un prélèvement de canadianisation plutôt qu'une taxe de 18c. par gallon pour la propriété étrangère.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.